

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 décembre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-11-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-11-386

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.10 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-387

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 novembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2019, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

INVITATION AU BANQUET DE LANCEMENT DE LA 38^E ÉDITION DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT.

Le comité du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt invite les membres du conseil à leur banquet pour le lancement de leur 38^e édition, qui se tiendra le jeudi 23 janvier 2020 au Centre communautaire de Valcourt.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE, DANS LE RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS.

La Fédération des Villages-relais du Québec réalise diverses démarches et sollicite des partenaires pour la promotion du réseau des Villages-relais, afin de stimuler l'économie de la région et augmenter le nombre de visiteurs avec la possibilité de prolonger leur séjour avec l'utilisation de la plateforme numérique Anekdote, qui représente un grand potentiel permettant de doter les Villages-relais d'un outil de promotion unique et innovateur dans le monde des plateformes numériques.

Le conseil en prend acte.

4^E CAMPAGNE PROVINCIALE « VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON ».

Chaque année, l'Association Pulmonaire Québec a le plaisir d'offrir aux villes et municipalités trois options afin de mettre en place des stratégies pour soutenir et aider les citoyens dans une lutte quotidienne en lien avec la santé respiratoire, tel que :

- Optez pour la simplicité : Joignez le mouvement et commandez la trousse complète de matériel de sensibilisation de l'APQ qui vous permettra de mener une campagne et d'offrir de l'information primordiale sur le radon à vos citoyens;
- Engagez-vous envers la campagne et commandez le matériel souhaité en quantité désirée, afin de faciliter votre propre campagne de sensibilisation au sujet du radon;
- Signifier votre engagement envers la campagne sans vous procurer la trousse et utiliser votre propre matériel.

Le conseil en prend acte.

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU LOCAL.

De nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état et les municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes. Le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes. La MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-11-388

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2019;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 15 décembre 2019, ainsi que 6 grandes tables, **dont le Club devra assumer le transport**, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-11-389

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2020.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 13 décembre 2019 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
80	70	70

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 1505 3^e Avenue à Acton Vale (hangar du Centre sportif).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-390

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, le conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2020;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2020 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 267 299 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2020 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 6.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 23 829.31 \$ pour l'année d'opération 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-391

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-10-356.

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier la résolution 2019-10-356 pour y lire :
Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'autoriser une dépense d'un montant de **4 738.46 \$** (incluant les taxes), au lieu de **4 760.62 \$**, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire xx-xxx-xx-xxx du budget 2020, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2020, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 145050;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2019-10-356.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-392 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 008-2019.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 008-2019 « Règlement numéro 008-2019 de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Despault, branches 1 à 2. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-393 **DEMANDE DE FINANCEMENT DE « LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON », POUR L'ANNÉE 2020.**

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour l'année 2020;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre quatre (4) billets par spectacles avec siège réservé au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-394

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI 48 SUR LA FISCALITÉ AGRICOLE.

Attendu que le dépôt du projet de loi n.48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, par le gouvernement du Québec;

Attendu que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

Attendu que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

Attendu que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

Attendu que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

Attendu que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

Attendu que le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville d'Acton Vale :

- Exprime son mécontentement envers le projet de loi n.48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;
- Demande au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;

- Appuie l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;
- Offre sa collaboration et son soutien au gouvernement du Québec et aux représentants du secteur agricole afin d'identifier les meilleures solutions aux problèmes auxquels ils font face;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, aux députés de la Montérégie ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-395

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 010-2019 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 010-2019 ayant pour titre « Règlement no. 010-2019 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés certains usages industriels et les cabanes à sucre dans un développement linéaire situé en bordure de la route 116 Ouest (zone numéro 512) ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 décembre 2019 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 010-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 010-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 010-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Suzanne Ledoux, Annie Gagnon et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- A) Incendie;
- B) Bibliothèque.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-11-396

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE.

Attendu qu'il y a eu un plus grand nombre d'interventions sur le territoire d'Acton Vale par le service des Incendies, ainsi que les mesures d'urgence du 1^{er} novembre au 3 novembre 2019;

Attendu qu'un budget de 103 510 \$ avait été alloué pour les salaires et les charges sociales du service des Incendies sur le territoire d'Acton Vale;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autoriser la trésorière à compenser l'insuffisance budgétaire d'un montant de 37 350 \$ à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 13 novembre 2019.

Le conseil prend acte.

Rs.2019-11-397

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020-2021.

Attendu la résolution 2019-07-254, adoptée le 2 juillet 2019, par laquelle le conseil autorise la trésorière à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes, pour la fourniture de services professionnels en audit des états financiers;

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en audits des états financiers à la firme *FBL, s.e.n.c.r.l.*, car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

Attendu qu'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un (1) an. Cette période d'option peut être prise à la seule discrétion de la Ville d'Acton Vale et ce, avec les mêmes termes et conditions prévus dans le contrat. Si la Ville d'Acton Vale désire se prévaloir de la clause de renouvellement, elle doit faire connaître son intention, par écrit, à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec la firme *FBL, s.e.n.c.r.* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-130-00-413, pour la fourniture de services professionnels en audit des états financiers;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

	2019	16 150 \$
	2020	16 250 \$
	2021	16 400 \$
L'année d'option	2022	16 600 \$

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'autoriser la trésorière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-398

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 comme suit :

Le lundi 20 janvier 2020, à 20 h

Le lundi 03 février 2020, à 20 h

Le lundi 17 février 2020, à 20 h

Le lundi 02 mars 2020, à 20 h

Le lundi 16 mars 2020, à 20 h

Le lundi 06 avril 2020, à 20 h

Le lundi 20 avril 2020, à 20 h

Le lundi 04 mai 2020, à 20 h

Le mardi 19 mai 2020, à 20 h

Le lundi 01 juin 2020, à 20 h

Le lundi 15 juin 2020, à 20 h

Le mardi 06 juillet 2020, à 20 h

Le lundi 03 août 2020, à 20 h

Le lundi 17 août 2020, à 20 h

Le mardi 08 septembre 2020, à 20 h

Le lundi 21 septembre 2020, à 20 h

Le lundi 05 octobre 2020, à 20 h

Le lundi 19 octobre 2020, à 20 h

Le lundi 02 novembre 2020, à 20 h

Le lundi 16 novembre 2020, à 20 h

Le lundi 07 décembre 2020, à 20 h

Le lundi 21 décembre 2020, à 20 h

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-399

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA LOCATION D'UN SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE POUR LE DÉFI DES SEMELLES D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'invitation**, pour la location d'un système de chronométrage pour le défi des Semelles d'Acton Vale, pour un contrat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-11-400

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN.

Suite à l'intérêt démontré par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin, durant la saison hivernale 2019-2020, le conseiller Raymond Bisillon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2019;
- 2 500 \$ versés en 2020.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2019-11-401

VOTE DE FÉLICITATIONS À RADIO ACTON.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter l'équipe de Radio-Acton pour le 15^e anniversaire de ce média communautaire valois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 22.

Mme Claudine Marin	<ul style="list-style-type: none">• Demande si la ville peut assumer tous les frais pour les travaux dans les cours d'eau et non pas seulement 50 % des coûts.
M. Réal Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi il n'y a pas de taxes spéciales pour tous les citoyens en milieu rural pour les cours d'eau.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 33.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-trois minutes (20;33).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date